

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 32
- Représentés : 3
- Absent : 1
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215902917-20260928-2026_109-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du conseil municipal
du LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 -

Convocation adressée le 22 septembre 2026
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 17 heures 05 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Philippe DIREZ, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM., Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Annie FROMENT, Patrick BARRÉ, Anne DUBUS, Malika LOTTEGIER, Jacques BUYLE, Laetitia ROLAND-POLIN Stéphane DUFOUR, Gilles BECQUET, Audrey MONIER, Adeline DUBREUCQ, Antony LARROQUE, Béatrice DECONINCK, Olivier SILVA, Annabelle DEMULDER, Andy BASUYAUX, Ludivine CAILLE, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : M. Michel TRIGAUT à Mme Marie-Catherine FLINOIS, Mme Nicole DUFOUR à M. Philippe DIREZ, M. Lahcen LHOU à Mme Adeline DUBREUCQ,

ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE : M. Olivier MARTIN à 17h16,

SORTIE EN COURS DE SÉANCE : Mme Ludivine CAILLE à 18h24 – **RETOUR EN SÉANCE** à 18h26,

ABSENT : M. Mohamed DAHMANE,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Adeline DUBREUCQ est désignée pour remplir cette fonction.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE (CAMVS)**

N° Acte : 2026-109	Date de l'acte : 28.09.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.3
--------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique. Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Elle peut jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation.

Cette commission est composée exclusivement de conseillers municipaux des communes membres, chaque conseil disposant d'au moins un représentant, de la façon suivante :

- un représentant titulaire par commune membre, soit 43 représentants titulaires,
- un représentant suppléant par commune membre, soit 43 représentants suppléants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-1,

VU le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre,

VU la note explicative de synthèse adressée aux membres du conseil municipal dans les conditions prévues à l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la désignation du représentant de la commune (titulaire et suppléant) appelé à siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'intercommunalité,

CONSIDÉRANT que la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées entre les communes membres et la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre lors de chaque transfert de compétences,

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Membres présents et représentés : 32

- **DÉSIGNE** Monsieur Stéphane WILMOTTE en qualité de représentant titulaire et Madame Aude VAN CAUWENBERGE en qualité de représentant suppléant au sein de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS).

N° Acte : 2026-109	Date de l'acte : 28.09.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.3
--------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document nécessaire à l'accomplissement de ce dossier.

La secrétaire de séance,



Adeline DUBREUCQ



Le Maire,



Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture le : 7/10/2026

de la mise en ligne le : 14/10/2026

N° Acte : 2026-109	Date de l'acte : 28.09.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.3
--------------------	-----------------------------	--------------------	------------------